

Envoyé en préfecture le 11/08/2025

Reçu en préfecture le 11/08/2025

Publié le

ID : 011-211102579-20250811-AR_2025_010-AR

S'LO

Date de l'arrêté :
11/08/2025

Objet :
Autorisation de débit temporaire de boissons

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Carcassonne
MONZE - COMMUNE

ARRÊTÉ N° AR_2025_010
portant Autorisation de débit temporaire de boissons

Le Maire de la commune de MONZE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.3321-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 ;

Vu la demande formulée par M. Jacques VERGNES agissant en qualité de président de l'association LES AMIS DU PATRIMOINE MONZOIS,

ARRETE

Article 1 : M. Jacques VERGNES représentant **l'association LES AMIS DU PATRIMOINE MONZOIS** est autorisé à ouvrir un **débit de boissons exceptionnel et temporaire du 30 août 2025 à partir de 9h au 31 août 2025 à 2h à MONZE** à l'occasion de la journée festive *Il était une fois à Monze... La Belle Époque* ;

Article 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles comprises aux groupes 1 et 3 tels que défini par l'article L.3321-1 du code de la santé publique, c'est-à-dire les boissons sans alcool et les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, à savoir vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur ;

Article 3 : M. le Maire, M. le Commandant de la gendarmerie de Trèbes, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié au Président de l'association LES AMIS DU PATRIMOINE MONZOIS

Fait à MONZE, le 11 août 2025
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Christian CAVERIVIERE



AR_2025_010